

**Service de la Sécurité publique
Mobilité**

 Case postale 1125
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Ce formulaire permet d'émettre une demande de place de parc payante et/ou « itinérance ». Il est à remettre au plus tard le **lundi 3 septembre 2018** à la Direction de votre établissement scolaire.

Les collaborateurs-trices cantonaux se déplaçant dans la demi-journée ont droit à une place non payante. Pour que leur demande soit prise en compte, il est nécessaire d'y annexer leur horaire.

I. Données personnelles

Nom et prénom :

Adresse et numéro du domicile :

NPA.....Localité :.....

Téléphone :E-mail :

Etablissement scolaire :

Numéro de plaque 1 : Numéro de plaque 2 :

II. Demande de place payante

Inscrire le nom du/des parking(s) souhaité(s) ainsi que la (les) demi-journée(s) concernée(s) par une croix.

Parking(s) souhaité(s)	LU matin	LU apm	MA matin	MA apm	ME matin	ME apm	JE matin	JE apm	VE matin	VE apm

III. Demande de place « itinérance »

Compléter avec le nom des parkings souhaités (abréviation des bâtiments scolaires demandés, c.f. verso).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

IV. Signatures

Par ma signature, j'accepte les conditions figurant au verso.

Signature :

Validation DIRECTION ETABLISSEMENT Date : Signature :
--

Conditions pour l'obtention d'une place de parc payante et « itinérance »

I. Bénéficiaires

Toute personne ayant une activité dans un établissement scolaire sis à Yverdon-les-Bains, titulaire d'un contrat de travail DGEO, SESAF ou AVASAD, et dont l'usage du véhicule est jugé nécessaire peut déposer une demande de place de parc pour l'un ou l'autre des parkings définis sous point II. Dans la mesure du possible, sachant que les établissements ne sont pas pourvus d'une place pour chaque collaborateur, il est demandé à chacun de prendre en compte la possibilité d'un report modal (transport public, mobilité douce, covoiturage, etc.).

II. Abréviations parkings

Abréviations	Collèges
PE	Pestalozzi
CA	Anciennes Casernes
CH	Cheminet
FO	Fontenay
PL	Près du Lac
VI	Villette
4 MA	Quatre-Marronniers
LP	La Passerelle
MO	Montagny
LM	Léon-Michaud
LI	Les Isles
PA	Place d'Armes
MV	La Marive
PI	Piscine

III. Conditions

La délivrance d'une autorisation pour une place de parc ne garantit en aucun cas une disponibilité sur le ou les sites ayant fait l'objet de la demande. Il est en effet possible, à certains jours et heures, qu'un site soit complet, ce qui n'autorise en aucun cas le bénéficiaire du macaron à stationner en dehors des cases ou sur le domaine public.

IV. Tarifs pour l'année scolaire 2018-2019

10 demi-journées	5 jours	Fr. 400.-
9 demi-journées	4,5 jours	Fr. 360.-
8 demi-journées	4 jours	Fr. 320.-
7 demi-journées	3,5 jours	Fr. 280.-
6 demi-journées	3 jours	Fr. 240.-
5 demi-journées	2,5 jours	Fr. 200.-
4 demi-journées	2 jours	Fr. 160.-
3 demi-journées	1,5 jours	Fr. 120.-
2 demi-journées	1 jour	Fr. 80.-
1 demi-journée	0,5 jours	Fr. 40.-

Horaires des demi-journées

Matin : 07h00 – 13h00
Après-midi : 12h30 – 19h00
Soirée : dès 16h00, les vignettes sont valables sur tous les parkings scolaires.

V. Validité

Les autorisations sont nominatives et valables pour l'année scolaire 2018-2019, non fractionnable, sauf début/fin de contrat.

VI. Paiement

Les autorisations sont payables selon les conditions fixées par Parkingpay.

VII. Remboursement

Sauf justification résultant d'un impondérable ou d'une fin de contrat, les autorisations délivrées ne sont pas remboursables.

VIII. Places « itinérance »

Les autorisations « itinérance » sont délivrées moyennant un émolument unique de **Fr. 20.-**.

IX. Validation

Toutes les demandes doivent être déposées auprès des Directions d'établissements, qui attestent que le/la collaborateur/trice est bien affecté/e au/x site/s requis, pour transmission à la Commune d'Yverdon-les-Bains, autorité de délivrance.

X. Signature

Par leur signature, les personnes faisant une demande d'autorisation acceptent les conditions ci-dessus